

Appel à candidatures pour une thèse de doctorat en droit financée

Le Centre de Recherches Critiques sur le Droit (CERCRID), UMR 5137, Université Lyon 2 lance un appel à candidatures visant à recruter un.e doctorant.e en droit dans le cadre du projet ANR « TraPlaNum » (n°ANR-19-CE26-0012-01).

Cette thèse de doctorat en droit portera sur les enjeux juridiques du travail via les plateformes numériques afin de saisir les différents aspects et implications du phénomène de *crowdworking*, notamment via le micro-travail numérique et les micro-tâches digitales.

Le recrutement s'inscrit dans le cadre du projet TraPlaNum qui propose un état des lieux et une analyse pluridisciplinaire du travail via des plateformes numériques. En effet, le développement des plateformes numériques bouleverse les schémas classiques, tant économiques que juridiques, de la relation d'emploi. Le *crowdworking* est une nouvelle forme de travail effectué par la « foule », via un intermédiaire numérique, reposant sur l'externalisation de certaines activités. Il pose notamment des difficultés relatives au statut et à la protection des personnes effectuant ces prestations de travail sans le statut de travailleur salarié. Les solutions judiciaires précédemment rendues pour les travailleurs des plateformes *Uber*, *Take it Easy* ou *Deliveroo*, les cadres réglementaires tels la loi El Khomri ou les statuts intermédiaires des droits espagnol, italien, anglais sont-ils applicables aux travailleurs des plateformes proposant des micro-tâches de travail de type *BeMyEye*, *Click and Walk* ou *Wirk (FouleFactory)* ?

L'étude menée dans le cadre du projet doit répertorier les plateformes proposant des tâches de travail en France et étudier leurs modalités contractuelles, leurs formes d'organisation du travail et de rémunération, le statut juridique des travailleurs, leur protection sociale et leur représentation collective. Ces données permettront de réaliser des monographies et de proposer une classification et une typologie inédites des plateformes de *crowdworking* utilisant des prestataires de travail en France. Ces analyses seront confrontées aux solutions de certains pays étrangers (certains prévoyant un statut intermédiaire entre salariés et indépendants, d'autres non) et de l'Union européenne.

Les objectifs sont de livrer un état des lieux inédit sur les prestations de micro-tâches de travail et les plateformes ou applications qui opèrent en France ainsi qu'une analyse de leurs spécificités afin de proposer, dans une démarche prospective, des solutions de régulation ou d'encadrement des excès qui auront pu être constatés que ce soit au niveau des droits des personnes effectuant les tâches de *crowdworking* ou des intérêts des autorités publiques (travail dissimulé, fraudes aux charges sociales) ou des acteurs privés (concurrence déloyale, contournement de marchés ou de secteurs réglementés).

Dans le cadre général de ce projet, le.la doctorant.e devra analyser la question du statut des travailleurs de plateformes et les enjeux juridiques que posent ces nouvelles formes de travail notamment en termes de protection (contractuelle ou sociale). Cette thèse sera pleinement associée au déroulement du projet et le.la doctorant.e devra à cet égard effectuer une veille jurisprudentielle et législative, un suivi des droits étrangers et européen ainsi que de la bibliographie afférente à la thématique. Il.elle devra analyser les questions juridiques posées par le crowdworking en parallèle des membres du consortium.

Le doctorat sera préparé, à compter du **1^{er} octobre 2020**, à l'Université Lyon 2, au sein de l'Ecole Doctorale de Droit « ED 492 » et réalisé sous la direction d'Emmanuelle MAZUYER, Directrice de recherche au CNRS et coordinatrice du projet TraPlaNum. Le.la doctorant.e sera intégré.e au sein du [CERCRID](#) et plus spécialement de l'équipe « [Mutations du Travail et des Organisations](#) ».

Ce contrat doctoral est un contrat de travail à temps plein d'une durée maximale de trois ans (**36 mois**) rémunéré selon la grille indiciaire de l'Université Lyon 2.

Les candidat.e.s devront être titulaires, au moment de leur inscription en thèse, d'un Master recherche (ou équivalent) et avoir une formation en droit. Les candidat.e.s devront posséder une spécialisation en droit du travail, droit social, droit civil et/ou droit des affaires. La maîtrise de l'anglais est également indispensable. Ils/Elles doivent enfin avoir obtenu la note de 14/20 à leur mémoire de recherche et 12/20 de moyenne générale à leur Master 2.

Les candidat.e.s devront présenter un pré-projet de recherche faisant état de leur capacité à concevoir une problématique qui ouvre vers des questionnements inédits à la mesure des remises en cause suscitées par le travail de plateformes et le micro-travail numérique.

Les candidat.e.s doivent faire parvenir par courrier électronique, avant **le vendredi 12 juin 2020 à minuit**, un dossier comportant les pièces suivantes :

- une lettre de motivation détaillant les raisons de leur candidature ;
- un curriculum vitae faisant état de leur parcours académique avec les notes obtenues en Master 1 et Master 2 ;
- un pré-projet de thèse (env. 3000 mots) faisant état de la méthodologie et de la problématique envisagée;
- un ou plusieurs textes dont ils sont auteurs ou co-auteurs (article, mémoire) ;
- éventuellement, une ou plusieurs lettres de recommandation.

Le dossier devra être transmis par courriel (mention « DOCTORAT TraPlaNum 2020 » dans l'objet du message) à : mazuyer.emmanuelle@orange.fr.

Les candidat.e.s retenu.e.s à l'issue d'une première sélection sur dossier seront reçu.e.s pour des auditions fin juin – début juillet 2020.

Les décisions finales seront communiquées dans le courant du mois de juillet 2020.